

## RAPPORT D'ÉTUDE

---

### COMMUNE DE SAINT-LAURENT-SUR-SAONE

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS — PDA  
DU PONT SAINT-LAURENT CLASSÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES LE 6 JUILLET 1987



## I. CONTEXTE LEGISLATIF

---

L'article 75 de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine modifie le titre II du livre VI du code du patrimoine et ses articles L.621-30 et L.621-31 :

Art. L. 621-30 :

*« I - Les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords.*

*La protection au titre des abords a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.*

*« II - La protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, situé dans un périmètre délimité par l'autorité administrative dans les conditions fixées à l'article L. 621-31. [...] »*

Art. L. 621-31 :

*« Le périmètre délimité des abords prévu au premier alinéa du II de l'article L. 621-30 est créé par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France, après enquête publique, consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique et, le cas échéant, de la ou des communes concernées et accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale. [...] »*

*« Lorsque le projet de périmètre délimité des abords est instruit concomitamment à l'élaboration, à la révision ou à la modification du plan local d'urbanisme, du document d'urbanisme en tenant lieu ou de la carte communale, l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale diligente une enquête publique unique portant à la fois sur le projet de document d'urbanisme et sur le projet de périmètre délimité des abords.*

*« Les enquêtes publiques conduites pour l'application du présent article sont réalisées dans les formes prévues au chapitre III du titre II du livre 1er du code de l'environnement. [...] »*

Les objectifs visés par la procédure de modification des périmètres de protection permettent de réserver l'action de l'UDAP aux zones d'intérêt patrimonial ou paysager les plus intéressantes situées autour d'un monument historique. Il est adapté aux véritables enjeux patrimoniaux d'un territoire et moins automatique que la servitude de 500 mètres née de la protection monument historique.

Textes de référence :

- Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.
- Décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables.
- Articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine.
- Articles R. 621-92 à R. 621-95 du code du patrimoine.
- Article L126-1, L151-19 du code de l'urbanisme.

- Les anciens articles R123-11 et R123-15 ayant été abrogés par le décret n°2015-1783, il convient de se référer aux dispositions réglementaires actuelles des PLU dans la partie réglementaire du Livre I, Titre V du code de l'urbanisme (articles R151-1 et suivants).

## II. PRÉSENTATION HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE DES MONUMENTS

---

EDIFICE/SITE : Pont Saint-Laurent.

LOCALISATION : Auvergne Rhône-Alpes ; Ain ; Saint-Laurent-sur-Saône.

DENOMINATION : Pont.

EPOQUE DE CONSTRUCTION : XI<sup>e</sup> siècle.

PROPRIETE : Propriété de l'Etat.

PROTECTION MH : Classement au titre des MH de l'intégralité du pont.

### 1. Arrêté de protection

Article 1<sup>er</sup> — Est classé parmi les monuments historiques, le 6 juillet 1987, en totalité, le pont de Saint-Laurent.

### 2. Historique

Le pont Saint-Laurent est situé entre la commune de Saint-Laurent-sur-Saône, implanté sur la rive Bressanne à l'EST de la Saône et la commune de Mâcon sur la rive OUEST de la rivière.

Ce pont incarne un fort intérêt historique puisqu'il s'agit du plus vieil ouvrage qui enjambe la Saône, il est aussi l'un des seuls à ne pas avoir été détruit durant la seconde guerre mondiale.

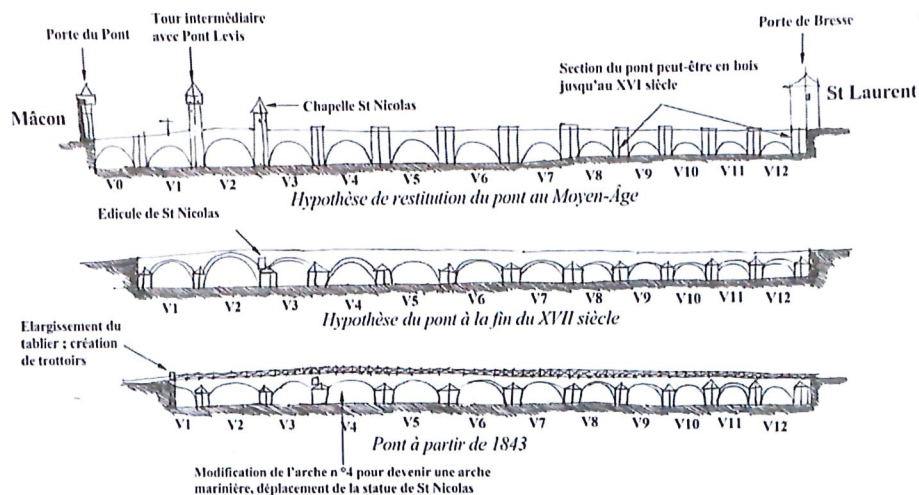
D'abord fait de bois lors de son édification par les légions romaines lors de la conquête de la Gaule, ce pont est mentionné pour la première fois au XI<sup>ème</sup> siècle. Il est alors décrit comme un pont arrimé par d'énormes pieux de chêne renforcés par des pointes métalliques, permettant de faire la jonction entre les deux villes.

A l'origine, le pont se compose de six arches. Au XII<sup>ème</sup> siècle, une chapelle dédiée à St Nicolas et une tour défensive munie d'un pont-levis sont érigées au milieu du pont. La construction et les modifications apportées à ce monument s'étendent sur plusieurs siècles en raison de l'enjeu stratégique qu'il incarne. En effet, la ville de Saint-Laurent représente au XII<sup>ème</sup> une place géopolitique du fait du mariage de Sibylle de Baugé et du comte Amé V (1272). La commune devient alors un territoire appartenant aux ducs de Savoie et elle constitue jusqu'au XVII<sup>ème</sup> siècle la frontière occidentale des États savoyards avec le Royaume de France. Sa localisation permet de veiller au maintien de la frontière avec les Mâconnais. En raison des revendications de ces derniers sur la rive gauche, des fortifications sont ajoutées au pont, côté Bresse.

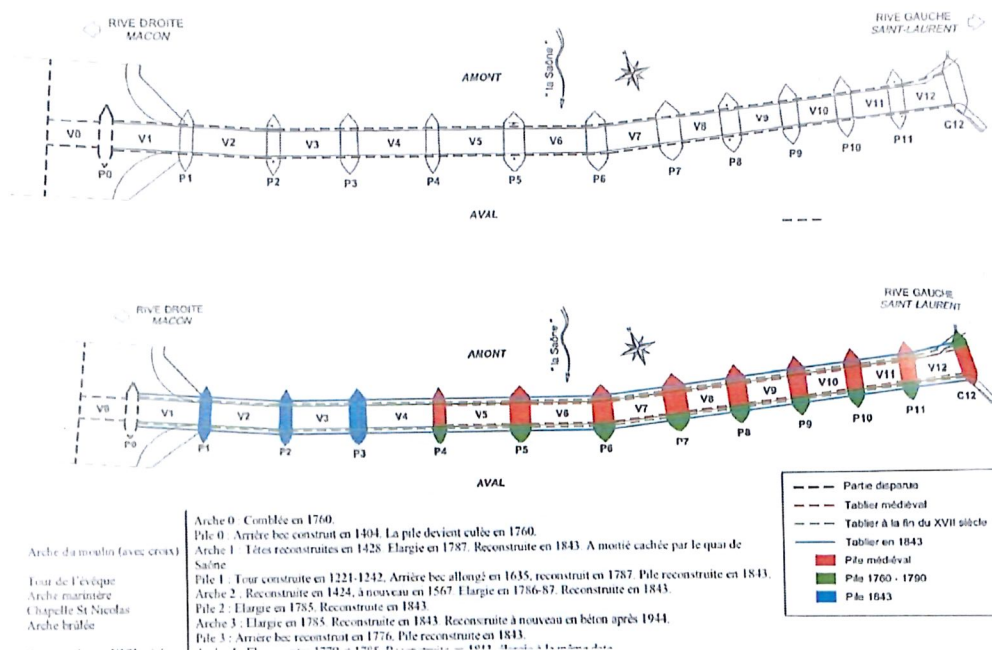
Ainsi, entre le XV<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècle, d'importants travaux sont réalisés sur le pont, notamment diverses fortifications, telle que la Tour du Roi (côté rive Bressane) ou d'un pont levis mais aussi l'allongement du pont.

A cette époque, l'entretien du pont est en partie possible grâce au double droit de péage imposé au roulage et la navigation. En effet, les bateaux sont tenus de payer le "droit des chaînes", qui tient son nom des chaînes en fer accrochées entre les travées du pont pour contrôler le passage.





Vue de face - Résumé de l'évolution historique du Pont Saint-Laurent entre le Moyen-Âge et le XIX<sup>e</sup> siècle. Source : rapport de présentation détaillé. Travaux de restauration et de consolidation du pont Saint Laurent. Atelier d'architecture Balduini. 2014.



Plan synoptique du Pont de Saint Laurent sur Saône. Interprétation des documents historiques.  
 Source : Jean MESQUI à la découverte des ponts anciens, extrait d'archéologie médiévale. TOME XVII  
 - édition du CNRS 1987.



*Photographie de la structure actuelle des voûtes qui composent le pont de Saint-Laurent (prise depuis la rive mâconnaise). Source : UDAP01, 2023.*



*Vue sur les voûtes qui composent le pont de Saint-Laurent. Source : UDAP01, 2023.*

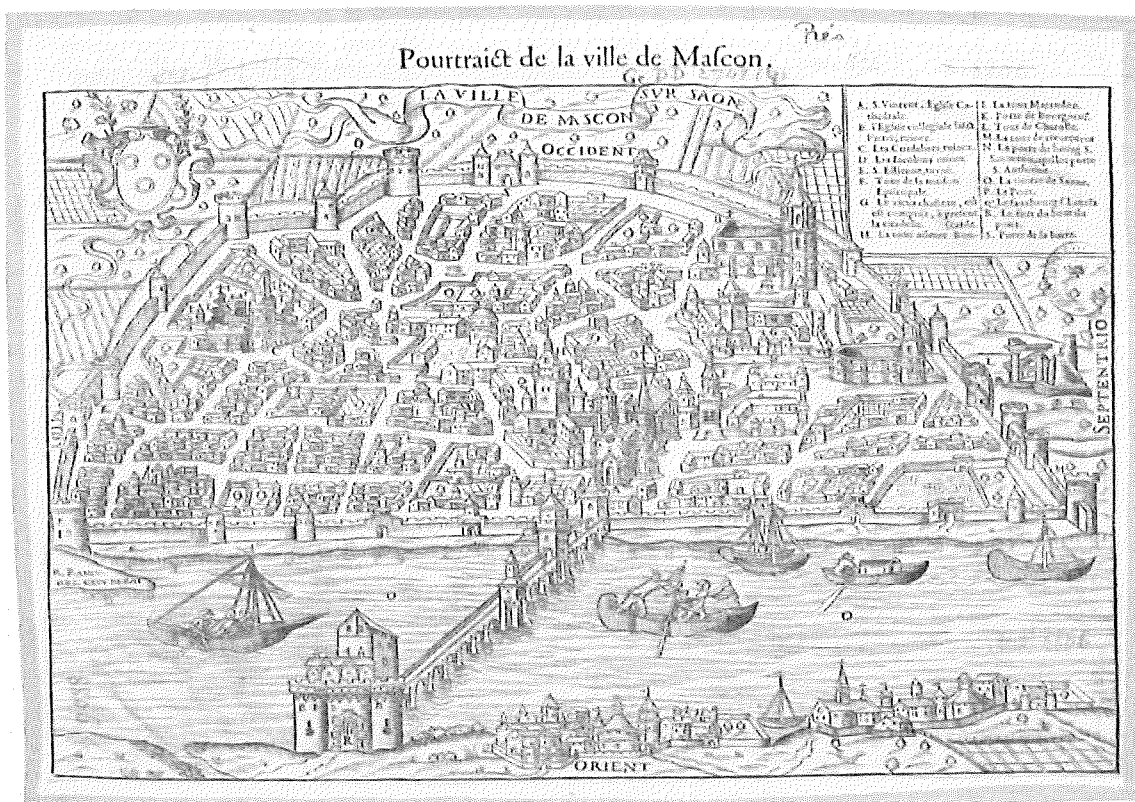
### III. SITUATION URBAINE ET PAYSAGÈRE DES MONUMENTS

#### 1. À la date de construction des monuments

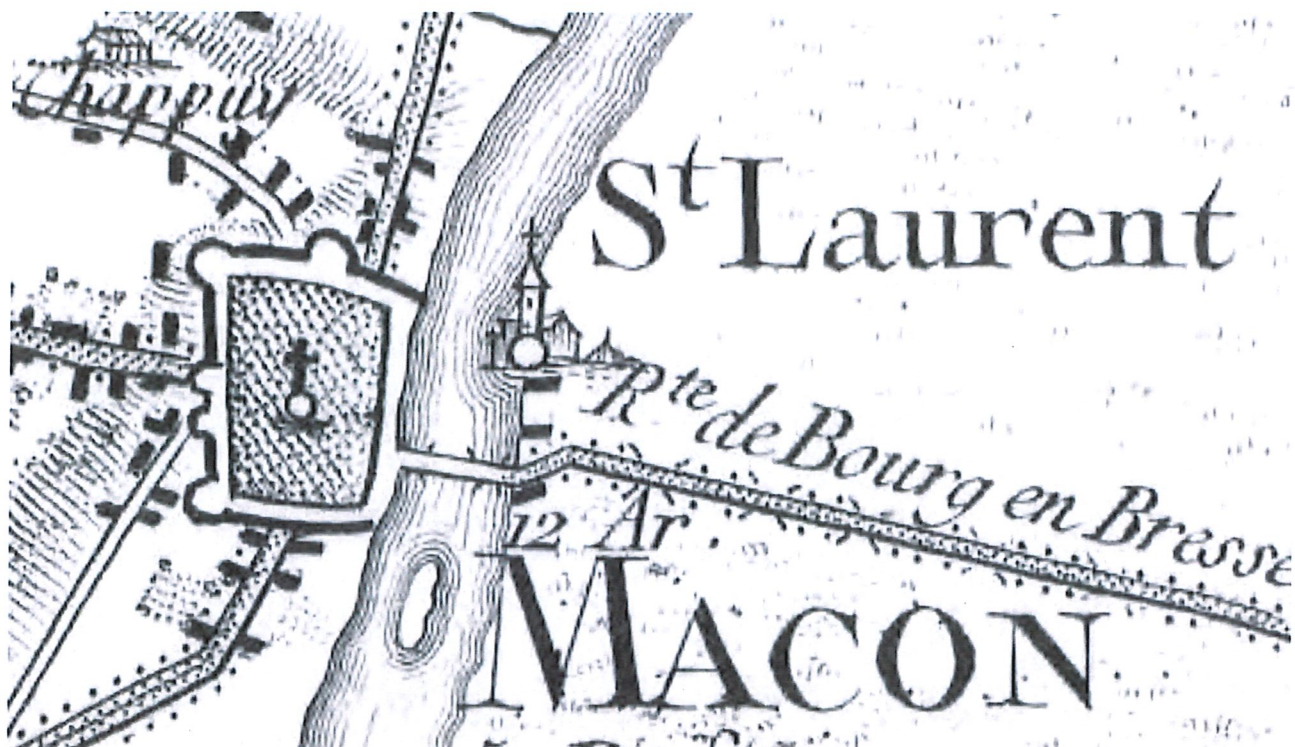
La commune de Saint-Laurent-sur-Saône est longée par la Saône à l'Ouest et se situe en face de Mâcon. En raison de sa proximité avec le territoire Mâconnais mais contraint par la présence de prairies inondables entourant la ville, les habitants construisent densément leurs habitations. Les maisons individuelles et immeubles sont rassemblés autour de rues étroites du cœur de ville, au plus près du pont menant de l'autre côté de la Saône. La carte de Cassini, issue de la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle, présente Saint-Laurent comme un point de passage privilégié jusqu'à Mâcon, ville fortifiée qui sert de frontière avec la Savoie.

Saint-Laurent n'est pas une ville fortifiée mais la carte et la carte soulignent notamment l'importance de son église à l'époque de cette représentation.

Historiquement la ville était habitée par des bateliers et leur famille. La ville connaît alors une urbanisation très faible, en comparaison avec la ville de Mâcon qui connaît un développement prospère.



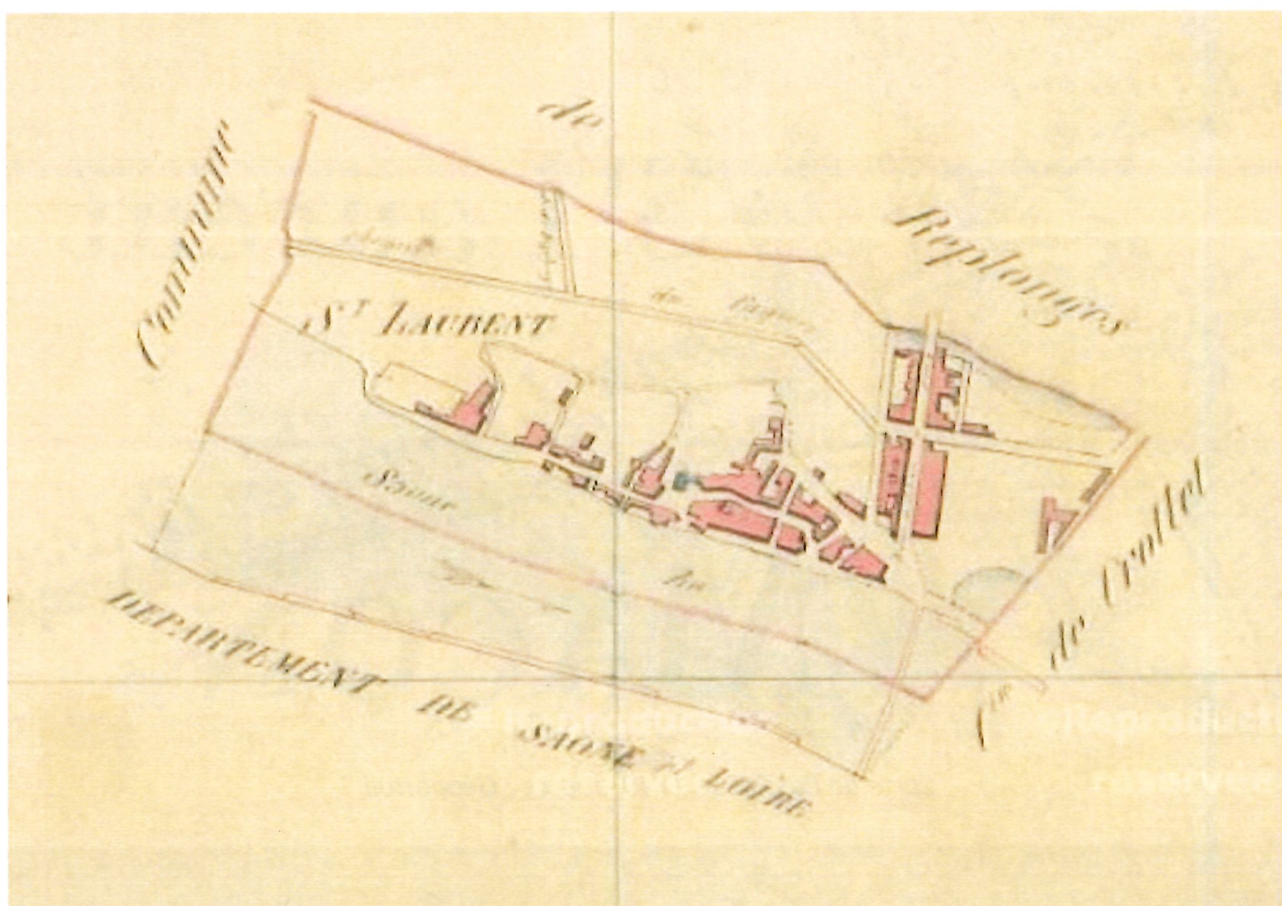
*Vue cavalière de la ville de Mâcon de Raymond Rancurel (vers 1557). Médiathèque de Mâcon. Saint-Laurent est alors qualifiée "d'Orient" selon le point de vue du Royaume de France. Source : BNF, Gallica.*



Carte de Cassini de 1740. Source : Géoportail



Carte d'état-major de 1885. Source : Géoportail.



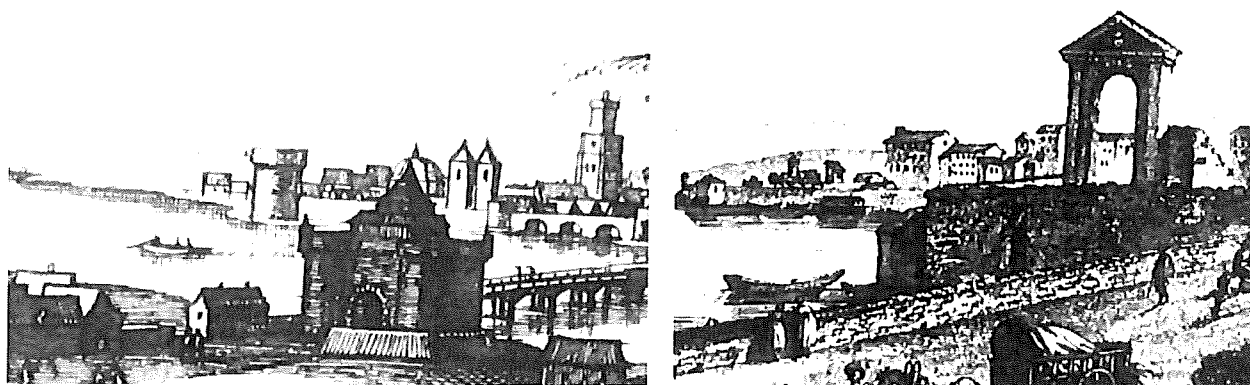
Cadastre napoléonien de 1836. Source : Archives de l'Ain.



Carte de l'IGN de Saint-Laurent-sur-Saône, 1950. : Géoportail.

## 2. A la date actuelle

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les fortifications sont démolies à mesure du démantèlement des remparts de Mâcon. Ces fortifications seront par la suite remplacées par une grande porte, elle-même détruite un siècle plus tard pour faciliter le passage et la circulation de marchandises entre les villes de Saint-Laurent et Mâcon. Par la suite, Saint-Laurent-sur-Saône est reconnue comme le plus important marché de bétail et de céréales de la région.



*Vue de la Tour du roi. Détails d'une gravure de Merian. Edition de 1650 (figure de gauche).*

*Vue de la porte de St Laurent avant sa destruction la même année. 1738 (figure de droite)*

*Évolution des fortifications et des aménagements sur le pont de Saint-Laurent entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle. Source : Pré-inventaire.*

Entre le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle les constructions au sein de la ville de Saint-Laurent se sont étendues vers l'Est et densifiées le long de la route principale traversant la ville et menant jusqu'à Mâcon.

A cette même époque, de nouvelles constructions longeant la Saône et faisant face à la ville de Mâcon sont apparues au Sud du pont. Ce quartier rassemble aujourd'hui des habitats collectifs et des équipements publics

De nos jours, Saint-Laurent-sur-Saône est une commune qui s'inscrit dans l'unité urbaine de la ville de Mâcon, une agglomération inter-régionale qui rassemble 16 communes. Cette proximité quasi immédiate lui permet de se situer dans l'aire d'attractivité Mâconnaise, un pôle urbain rassemblant plus de 100 000 habitants. Ainsi, bien qu'elle ne fasse que 0.53km<sup>2</sup> de superficie, Saint-Laurent-sur-Saône dispose d'une densité urbaine intermédiaire, avec 1674 habitants, soit 3 158 habitants au km<sup>2</sup> en 2020. Cette superficie contraint les nouvelles constructions, pourtant rattachées à la ville de Saint-Laurent, à être bâties sur les communes voisines telles que Crottet ou Replonges.



*Carte de l'IGN de Saint-Laurent-sur-Saône. Source : Géoportail.*



*Carte de l'IGN 2021. Urbanisation atteignant les limites administratives de la commune. Source : Géoportail.*

### 3. Comparaison

Au Moyen-Age, la commune de Saint-Laurent-sur-Saône est caractérisée par son église mais aussi par sa proximité avec la ville de Mâcon. Les représentations les plus anciennes de Saint-Laurent ne sont d'ailleurs que des vues donnant sur Mâcon, prises depuis l'autre rive de la Saône. A cette époque, la commune était alors très peu habitée et contrastait fortement avec Mâcon, ville fortifiée, prospère et bien plus étendue.

Le noyau dense de l'espace urbain de la ville de Saint-Laurent, apparaît au XIX<sup>e</sup> siècle autour de l'église et le long de la rue de la levée. De plus, l'urbanisation, d'abord restreinte par les contraintes naturelles (submersion de la Saône et prairies inondables) s'est étendue autour de l'entrée mais aussi au sud du pont. Ainsi, l'apparition de bâtis (habitats collectifs, industriels) le long de la Saône a créé de nouveaux enjeux de co-visibilité sur le monument historique. C'est pourquoi il s'agit de les conserver dans le nouveau périmètre des abords.

En revanche, les secteurs plus récemment aménagés (zone d'habitats collectifs ou secteur d'activités industrielles intitulé "le Pâquier" ou "le Pré de la Marquise") ne présentent pas d'enjeux majeurs pour la mise en valeur du patrimoine de la commune. Ils sont ôtés du périmètre actuel.



*Saint-Laurent-sur-Saône, carte postale vue depuis Mâcon. 1986. Source : Delcampe.net*

#### IV. LES ENJEUX DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS

---

Le périmètre de protection initial comprend des zones présentant un intérêt patrimonial qu'il convient de distinguer de celles sans enjeux au regard des monuments protégés :

##### 1. Les zones d'intérêt patrimonial

- Les morphologies urbaines anciennes et resserrées de Saint-Laurent-sur-Saône autour de l'Église déjà présentes sur le cadastre Napoléonien.
- L'ensemble des quais (nord et sud) qui longent la Saône et qui représente un fort enjeu de co-visibilité avec le monument historique.
- Les façades à l'alignement serré qui bordent la rue de la Levée — artère menant au pont et au centre-ville de Mâcon — forment à la fois un cône de vue sur le monument et constituent son principal accès. ».

##### 2. Les zones dénuées d'intérêt patrimonial

Sont retirés des périmètres :

- Les constructions plus récentes au Nord Est de la commune (au-delà de la rue Jules Ferry, de la place Jules Goyon et qui sont rassemblées le long de la route départementale D68A).
- Les habitats collectifs modernes au Sud du pont situés entre la rue du 13 Août 1994 et la rue de la Poste.

## 1. Les zones d'intérêt patrimonial



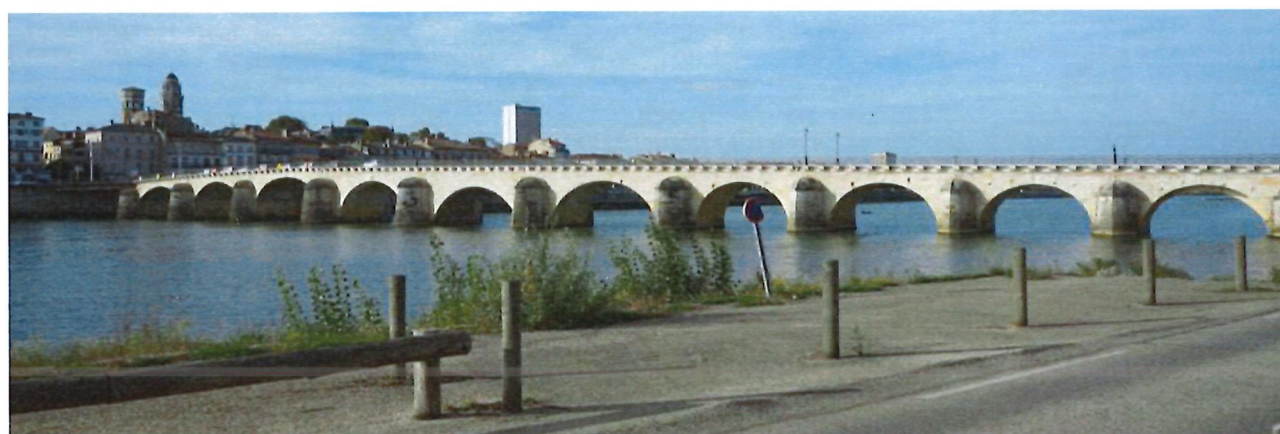
*Abords immédiats et écrin du monument : Vue depuis le pont sur la commune de Saint-Laurent, quai Bouchacourt. Source : UDAP01, 2023.*



*Vue depuis le quai Bouchacourt sur le monument historique. Source : UDAP01, 2025.*



*Vue depuis le pont sur la commune de Saint-Laurent, route du pont vert. Source : UDAP01, 2025.*



*Vue depuis la route du pont vert sur le monument historique. Source : UDAP01, 2025.*



*Vue depuis la route du pont vert sur le monument historique. Source : UDAP01, 2025.*



*Rue Belle Dumont menant à la place de l'Eglise et parallèle à la Saône. Source : UDAP01, 2023.*



*Enjeu du cône de vue depuis la rue de la Levée sur le monument historique. Source : UDAP01, 2023.*



*Enjeu du cône de vue depuis la rue de la Levée sur le monument historique. Source : UDAP01, 2023.*



*Rue de la Levée et place de la République qui disposent d'un cône de vue (sans tenir compte de la végétation) sur le pont. Source : UDAP01, 2023.*



*Place Jules Goyon. Source : UDAP01, 2025.*



*Rue du Roule. Source : UDAP01, 2025.*



*Mairie de St. Laurent-sur-Saône. Source : UDAP01, 2025.*



*Rue Belle Dumont. Source : UDAP01, 2025.*

## 2. Les zones dénuées d'intérêt patrimonial



*La rue Jules Ferry marque une frontière entre le centre ancien et des bâtiments industriels entourés d'habitats collectifs sans intérêt patrimonial. UDAP01, 2023.*



*Habitats collectifs datant du XXI<sup>e</sup> situés au sud du pont, entre la rue du 13 Août 1994 et la rue de la Poste. Source : UDAP01, 2023.*

### 3. Bâtiments hors PDA présentant un intérêt patrimonial

D'autres édifices à valeur patrimoniale, trop éloignés du pont pour être inclus dans le périmètre délimité des abords, et ne faisant l'objet d'aucune protection, pourraient faire l'objet d'une protection au sein du PLU via l'article L 151-19 du code de l'urbanisme. Il s'agit de :

#### 1. Le 105 rue Albert Cousin

